

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue d's Celestins, n° 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEMOINE et COMP., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOULVE-BENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 novembre 1844.

Les deux seuls faits qui occupent aujourd'hui la capitale de l'Espagne et absorbent son attention, le procès du général Prim et la réforme de la constitution, marchent d'une manière fort différente. Les juges nommés pour connaître de l'accusation portée contre le général donnent en ce moment le premier exemple d'un conseil de guerre refusant de juger faute de preuves suffisantes. Les commissions militaires temporisent moins d'ordinaire, et se montrent beaucoup plus pressées de donner au pouvoir des gages de dévouement en le débarrassant de ceux qu'il croit ses ennemis. Toutefois, il ne faut pas trop exalter encore l'indépendance des généraux qui composent le conseil de guerre; si, à leurs yeux, les preuves n'existaient pas, si l'accusation leur semblait manquer de base, il était tout naturel et de toute justice de renvoyer le comte de Reus absous. On pourrait penser que le conseil, craignant d'exciter l'indignation en condamnant le général sur l'accusation d'un agent dont on connaît les relations avec le chef de la police, d'accord peut-être avec le ministère mieux avisé, ait voulu donner aux événements le temps de se dérouler, aux partisans d'Espartero, s'ils agissent de concert avec Prim, le temps de faire éclater leurs projets et de prouver eux-mêmes la complicité de l'accusé. Peut-être prévoit-on quelque manifestation, et n'est-on pas fâché d'en attendre les effets pour y trouver des motifs de condamnation.

Il ne faudrait donc pas trop s'étonner si dans quelques jours les mêmes hommes qui n'ont pas cru l'instruction suffisante la trouvaient complète et l'accusation parfaitement justifiée. L'hypocrisie du pouvoir inauguré par le retour de Christine est telle, l'instruction que cette femme a reçue à Paris l'a si bien initiée aux mystères de la politique de M. Guizot, que rien ne saurait surprendre de la part de ceux qui agissent sous la double influence du ministère et de l'ex-régente.

La commission de la chambre des députés chargée d'examiner le projet de réforme de la constitution marche au contraire avec beaucoup de rapidité et donne l'exemple le plus complet de servilisme et d'abdication. M. Donoso Cortez a donné lecture du rapport de cette commission, rapport divisé en deux parties, dont la première est consacrée à démontrer la légalité, l'opportunité et l'urgence de la réforme, la seconde à en rechercher les conséquences.

Après une déclaration comme celle qui précède, il est impossible d'attendre un rapport composé dans un ordre d'idées élevé; du moment que la commission se résout à prouver la légalité, l'opportunité et l'urgence de la réforme, elle n'est plus que la complaisante du pouvoir, elle abdique le rôle de juge.

On ne lira pas sans étonnement les passages suivants du rapport:

« La commission entend que les cortès avec le roi ont le pouvoir nécessaire pour réformer la loi politique de l'état. En même temps, il lui a semblé qu'il ne pouvait y avoir de moment plus opportun pour le faire, attendu que jamais la réforme des lois faites en des temps d'agitation ne vient plus à propos que dans les temps de calme. » Comment dans la constitution de 1837 aurait-on vu briller tous les principes de la liberté et de l'ordre, quand la société se trouvait

livrée à l'anarchie ?

« Aujourd'hui le ciel est pur; la société repose jusqu'à un certain point. Toutefois cet état de choses ne saurait durer long-temps; il est incompatible avec la domination de certains principes consacrés dans notre loi politique. Les prérogatives de la couronne et la dignité des cortès ne peuvent s'allier avec la souveraineté du peuple, ni l'inviolabilité des rois avec l'insurrection.

« La société ne peut être bien régie ni bien gouvernée quand les peuples sont souverains et régis par des corporations populaires; et là où une très-nombreuse armée est sous la main de ceux qui obéissent, ceux qui commandent ne peuvent pas remplir leur mandat.

« Grande est l'erreur des hommes qui pensent que l'observation de la constitution a été due en partie au défaut des lois qui sont complètement indispensables, et d'un autre côté à nos grandes discordes et à nos bruyantes discussions.

« Si la nation n'a pas été gouvernée dignement, cela tient à ce que les peuples ne peuvent l'être là où l'insurrection est un droit et où se trouve accréditée la maxime que la garde nationale insurgée c'est le peuple qui porte au bout de ses baïonnettes le mémoire exposant ses griefs. Si la nation manque encore de lois organiques, cela tient à ce que la bonne organisation de l'état ne s'harmonise pas avec la loi constitutionnelle des ayuntamientos. Par ces motifs, la commission entend d'abord qu'en réformant seulement la constitution dans ces points où elle offre un obstacle invincible à la consolidation de l'ordre et à la complète organisation de l'administration politique, il sera praticable d'établir toutes les lois organiques simultanément. »

Que vous semble de l'époque actuelle, appelée un temps de calme par opposition à celle où l'Espagne fit sa constitution de 1837? Le calme n'est-il pas bien grand, en effet, autour du palais des cortès, quand l'agitation est dans tous les esprits, quand le pouvoir s'efforce de prouver qu'il a découvert une vaste conspiration qui devait éclater en même temps par tout le royaume, quand le sang coule à Barcelonne et que l'on institue des commissions militaires à Madrid ?

Que dites-vous de l'époque de 1837, où l'on ne pouvait voir briller les principes de la liberté et de l'ordre, attendu que la société était livrée à l'anarchie? Qu'est-ce donc que l'anarchie, sinon la force brutale qui a renversé le régent au profit de Christine, qui a gouverné le pays sans l'assentiment du pays représenté par les cortès, qui a violenté les électeurs pour obtenir des chambres complaisantes? Qu'est-ce donc que le caprice qui permet à une reine d'Espagne d'épouser un garde-du-corps et de continuer à jouir des prérogatives de la veuve du roi, sinon l'anarchie?

Mais ces petits mensonges n'avaient d'autre but que d'amener la conclusion, à savoir que le principe de la souveraineté du peuple est incompatible avec les prérogatives de la couronne. Voilà tout simplement la pensée que veut faire triompher la cour, à laquelle se rallie la commission et que proclame le rapporteur.

Du reste, le projet présenté par le ministère a été approuvé presque dans son entier, et n'a subi que des modifications de détail très-peu importantes. Les troubles qui ont agité l'Espagne et les malheurs qui ont pesé sur elle sont attribués à l'existence des milices nationales et à l'omnipotence des ayuntamientos; dès-lors les unes et les autres sont rayées de la constitution, et ne deviennent

plus que des faits particuliers rentrant dans le cadre mobile des lois que l'on fait et défait au besoin.

L'institution du jury est de même effacée de la constitution; l'article qui soumettait la presse au jugement des jurés n'existe plus, non pas que la commission ne reconnaisse la compétence du jury en matière de presse, mais parce qu'elle redoute des acquittements. On ne saurait plus hautement proclamer la nécessité d'enchaîner la pensée et plus franchement subordonner l'impartialité du jugement au besoin de punir.

L'article qui constitue un sénat viager nommé par le roi est accepté. C'était beaucoup sans doute que d'enlever à la nation le droit de nommer une portion des hommes qui feront les lois auxquelles le pays devra obéir; la commission a fait plus, elle a justifié la mesure qui prive la nation d'un droit important, elle a prétendu que l'élection peut venir également du peuple ou du roi, en sorte que la consécration d'un pareil principe arriverait à regarder un jour le roi comme le seul électeur du pays. Voilà où conduisent des doctrines de circonstance mises à la place des principes qui doivent régir les peuples.

Deux articles seulement du nouveau projet méritent l'approbation: la commission n'a pas voulu que les militaires et les ecclésiastiques fussent soustraits à la juridiction commune; enfin elle a stipulé que ni le roi ni son successeur ne pourraient contracter mariage avec une personne qui serait exclue par la loi de la succession à la couronne. Cet article a été accepté par le ministère, et s'il est religieusement observé, il empêchera le mariage d'Isabelle avec le fils de don Carlos; toutefois, il ne faut pas trop applaudir encore à cette disposition, car ce qu'une loi a fait, une autre peut le détruire, et nous ne serions nullement étonnés que le pouvoir présentât un projet qui, en rétablissant pour la famille de don Carlos les éventualités de la succession en cas d'extinction de la branche régnante, lui permettrait de donner son fils pour mari à la reine Isabelle.

La discussion de la nouvelle constitution commencera bientôt dans les chambres; il ne faut pas espérer que le projet soit profondément modifié, le ministère a une majorité trop prononcée; il ne reste plus qu'à savoir si l'Espagne voudra s'y soumettre.

EN QUOI CONSISTE LA FORCE D'UN GOUVERNEMENT.

On voit tous les jours d'habiles raisonneurs qui, dès qu'ils entendent des plaintes sur la marche des affaires, prennent un ton capable et vous répondent gravement: « Vous pouvez avoir raison, mais avant tout nous devons soutenir le gouvernement, parce qu'il nous faut un gouvernement fort. » C'est là tout le fond de leurs idées, tout le résumé de leur politique; ils ne sortent pas de là, et quand une fois ils vous ont dit: « Il faut que le gouvernement soit fort », ils croient avoir fait un effort d'intelligence surprenant, répondu à toutes vos plaintes, foudroyé tous vos raisonnements.

Blâmez-vous, par exemple, ces impôts si lourds qui écrasent les travailleurs, l'impôt du sel, des boissons, des tabacs, ces taxes indirectes qui pompent la sueur du peuple, qui privent plusieurs millions de familles du plus strict nécessaire, pour faire briller messieurs tels et tels en carrosse doré? « Il faut que le gouvernement soit

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 NOVEMBRE.

Un Conteur d'Anecdotes.

HISTOIRE D'ELFRID D'UTLANGE ET DE CATHERINE MADDEN.

Un jeune voyageur arrivé depuis peu de temps de Stockholm est venu me voir dans ma solitude champêtre où il a passé une journée entière. Après le déjeuner, je me disposais à lui narrer, selon la presquise habituelle que j'en ai prise, quelques anecdotes du temps passé et présent, quand il m'a dit :

— Mon respectable ami, je veux enrichir aujourd'hui votre immense répertoire de faits curieux d'une histoire que vous regarderiez comme un conte si tout autre que moi vous la débitait.

Après le plaisir de narrer des anecdotes, je n'en connais pas de plus grand que celui d'en entendre. Aussi, mon jeune voyageur put-il juger, à l'éclat dont s'animent ses yeux vieillies, que j'étais prêt, ainsi que le bonhomme Jubé que l'un des feuilletonistes du *Sémaphore* a mis dernièrement en scène, à remplir consciencieusement le rôle cheri d'auditeur. Encouragé par un expressif serrement de main et le sourire de béate satisfaction dont mes traits se sillonnèrent tout-à-coup, mon hôte me raconta ce que je vous écris :

« Le désir de visiter les bords du lac Meler et les paysages de la Suède m'avait été inspiré par un habitant de Stockholm avec qui je m'étais lié à Paris d'une assez étroite amitié. Ce Suédois, enthousiaste de son pays, me décrivait avec tant de chaleur ses froides contrées, que je finis par ne plus rêver que contrées polaires; mon sang s'allumait à l'idée de pouvoir un jour contempler les glaciers de la Norvège; l'Orient ne m'aurait pas autant enflammé. A la vérité, cela se passait à l'époque où le Nord commençait à faire, au point de vue littéraire, une rude concurrence au Midi. M. Marmier nous décrivait, dans la *Revue des Deux Mondes*, les merveilles de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et de la Laponie. Le Nord avait échappé jusqu'à lui aux explorations des touristes prosateurs ou poètes; M. Marmier se créa la spécialité du pôle et de lours blancs. Je devrais ces récits, je m'enfonçais en imagination sous les sombres forêts de sapins et de mélèzes, et je ne me couchais pas sans le regret de n'avoir pas vu encore une aurore boréale. Possesseur d'une assez belle fortune, je me décidai enfin à suivre le conseil de mon ami le Suédois et à faire rouler ma voiture dans l'ornière qu'avait tracée celle de M. Marmier; je partis pour Stockholm.

Je ne sais pas d'où me vient mon admiration pour l'université d'Upsal; j'ai comme ça des admirations dont je n'ai jamais pu me rendre compte;

ma première pensée, à mon arrivée dans la Venise du Nord, fut d'aller visiter l'université d'Upsal pour y nouer quelques relations avec un savant que j'appellais d'avance Olous, presque tous les savants suédois s'appellent Olous. Le hasard me servit à souhait. Cette profonde admiration que je nourrissais pour l'université d'Upsal se lisait sur mes traits recueillis. J'eus un soir, dans un salon d'Upsal, l'honneur d'entamer une dissertation extrêmement curieuse sur les caractères runiques avec un professeur qui avait déniché une nouvelle saga. Ce professeur me prit en amitié et me fit souvent l'honneur d'étaler à mes yeux éblouis les trésors d'une de ces éruditions qu'on ne trouve qu'à Upsal. L'érudition est vraiment une plante indigène du Nord; il lui faut les longues soirées d'un hiver implacable et les rigueurs d'un ciel inclément pour qu'elle puisse devenir un arbre gigantesque, enfonçant ses racines jusqu'aux antipodes, cachant sa tête dans les nuages et couvrant de ses branches l'univers entier. Je vous cite une comparaison suédoise.

Mon savant trouvait en moi un enthousiasme si sincère et une bonne foi si grande, qu'il m'admettait dans le sanctuaire de ses travaux sur le pied d'une familiarité touchante, qui me pénétrait d'une vive reconnaissance. Son cabinet, plus long que large, était un encyclopédie; toutes les sciences y avaient leurs livres et leurs échantillons, les uns placés dans les rayons d'une haute bibliothèque, les autres soigneusement étiquetés et rangés sur de longues tablettes. Je passais des heures entières à parcourir ces belles collections rassemblées avec tant d'ordre et d'intelligence, et je ne faisais souvent surprendre par mon savant devant une armoire vitrée qui renfermait divers animaux qui ne me paraissaient pas empaillés d'après les procédés connus de la taxidermie. Toutes les fois que le professeur d'Upsal me trouvait regardant d'un air attentif ces animaux endormis sous de vastes vitrages bien hermétiquement fermés, il m'adressait un sourire d'une expression singulière. Ce sourire renfermait un mystère que je brûlais de pénétrer; mais, à toutes mes questions sur ces animaux, le savant clignait son oeil gris et remuait la tête sans mot dire. J'étais diablement intrigué.

J'étais jeune, et la science ne m'empêchait pas d'admirer dans les rues d'Upsal les jeunes Suédoises qui me paraissaient dignes par leur beauté de fixer mon attention. J'avais remarqué sur le seuil d'un café une belle servante dont le teint éblouissant et la délicatesse des traits me firent négliger l'étude de la flore suédoise; je pris le parti, pour me livrer à une plus longue contemplation de cette ravissante créature, d'aller, chaque matin, avaler lentement, dans ce café, un vaste bol de crème que la servante posait devant moi avec toute la grâce naïve du Nord. Je savais assez de suédois pour pouvoir lier conversation avec cette fille, et je crus que je pourrais emporter de cette froide région le souvenir d'une aventure romanesque qui briserait quelquefois la glace dont les années couvrent le cœur du

l'homme. Pardonnez-moi cette manière emphatique de m'exprimer, je la dois au poète danois Oehlensinger. Il n'y a que le Nord pour les façons de parler orientales; à Paris, on sifflerait de pareilles phrases.

Je comptais donc m'arranger une douce vie qui me rendrait délicieux le séjour d'Upsal. L'amour dans le Nord saisis plus fortement le cœur que dans le Midi; on est d'abord surpris de le rencontrer dans ces rudes climats où l'hiver flétrit si tôt de ses âpres morsures la belle couronne de fleurs dont on aime à le parer. Il faut bientôt non pas le réchauffer, mais le couvrir d'une fourrure ou le tenir soigneusement enroulé dans un appartement bien chauffé. Alors c'est merveille de le voir sourire mélancoliquement à côté d'un bon poêle, entre des paravents, ses pieds roses s'appuyant sur de moelleux tapis et sa petite tête enfoncée dans un moelleux édredon. Catherine Madden, ainsi s'appelait la jeune servante, était née dans la Dalécarlie, et elle fut amenée à Upsal à l'âge de quatre ans par sa mère, qui avait perdu son mari à la suite de l'échouement d'une mine argentifère; elle se vit contrainte pour vivre, quand elle eut atteint sa seizième année, d'offrir ses services au maître du café des étudiants, qui les accepta. Que de pots de bière j'ai avalés en son honneur et à son sujet ! De quels regards enflammés je la poursuivais dans tous les recoins du café ! Je la prenais pour une ondine, et je comptais, dès que la langue suédoise me serait plus familière, lui adresser une saga. Vous comprenez bien que la persistance que je mettais à la regarder ne put pas lui échapper; mais le trouble qu'elle me faisait éprouver était si grand que ma langue, retenue par d'invisibles liens, gardait dans mon palais, à sa vue, une pénible immobilité. Vainement j'essayais de rompre cette immobilité, ma langue se refusait à produire le moindre son, et je restais bouche bée, silencieux et presque pleurant devant cette incomparable beauté suédoise. Elle était vraiment faite à peindre; jamais la nature n'avait formé un plus bel ouvrage : figure pleine de distinction, yeux bleus et grands, nez aquilin, bouche de corail, cou de cygne, taille onduleuse, épaules opulentes, formes d'une rondeur divine, tout se réunissait en elle pour me faire mille fois remercier le ciel de m'avoir conduit des bords de la Seine sur ceux de la Fyrisa. La Fyrisa est la rivière qui divise Upsal en deux parties.

Un jour, c'était pendant l'été, j'étais couché sur l'épais gazon tout fleurant de mon toit; car vous savez que les maisons d'Upsal, de cette ville qui a donné naissance à Linnée, à Walerius, à Cronstadt et à Bergmann, sont presque toutes en bois et couvertes d'un gazon qui l'été se diapre de fleurs. Nouveau David, je vis ma Bethsabée du Nord s'avancer lentement sur une terrasse voisine, hausser les mains, baisser un doigt et en tenir les quatre autres levés. Je descendis au café, où Catherine entra avec un air visiblement préoccupé. J'eus l'idée de répéter le geste que je lui avais vu faire sur sa terrasse; elle pâlit, remua la tête d'une manière sinistre, et comme nous n'étions que nous dans le café, elle vint droit à

fort », vous répondront-ils. Etes vous mécontent des lois contraires à l'esprit de nos institutions ; « il faut, disent-ils, donner de la force au gouvernement. » Enfin vous élevez-vous contre l'immoralité des fonds secrets, contre ce trafic de consciences qui paraît être devenu une des habitudes de notre ordre de choses, tout est pour le mieux, selon eux ; ils ont réponse à tout, et leur grand argument consiste toujours à dire : « *L'aimé un gouvernement fort.* »

Pour mieux juger la valeur d'un pareil raisonnement, voyons en quoi consiste la force réelle du pouvoir.

Un gouvernement est-il fort parce qu'il dispose d'une armée de quatre à cinq cent mille hommes, d'un budget d'un milliard et demi, d'une foule de fonctionnaires salariés, d'une gendarmerie nombreuse et d'une nuée d'agents de police ? Est-il fort parce qu'il a une chambre produite du monopole électoral, et sur laquelle la corruption opère des prodiges ; parce qu'il dispose d'une majorité qui le laisse vivre, qui sanctionne à peu près tous ses actes, toutes ses mesures ? De pareils éléments suffisent-ils pour donner de la force à un gouvernement ? Evidemment non.

L'armée vient du peuple. L'obéissance passive, telle qu'on croit la lui avoir imposée, ne peut avoir été à jamais en elle le sentiment de ses devoirs et de sa propre dignité. L'armée doit finir par comprendre les intérêts populaires, qui sont les siens, et se souvenir tôt ou tard qu'elle est appelée à défendre le pays contre l'étranger, et non un ministère contre le pays ; elle ne peut céder toujours à de perfides suggestions, à de dangereux égarements, et, grâce aux sentiments patriotiques qui fermentent dans son sein, un pouvoir qui n'aurait pas pour lui le pays ne devrait pas compter sur l'armée.

Les fonctionnaires ne sont-ils pas prêts à subir tous les régimes ? N'est-ce pas d'ailleurs le pays qui les paie ? et en voit-on beaucoup sacrifier leur vie, leur emploi seulement à un gouvernement qui tombe ?

La police, les fonds secrets, la corruption, tristes ressources plus dangereuses qu'utiles, plus propres à faire détester un gouvernement qu'à assurer son existence !

Restent la chambre des députés et les électeurs. Mais si ce n'est là qu'une minorité imperceptible dans le pays, 200,000 individus sur 33 millions ; si ce petit nombre d'électeurs exploite un monopole universellement repoussé ; si cette chambre des députés ne représente que les intérêts de ces 200,000 privilégiés ; si l'immense majorité, privée de droits politiques, reléguée en dehors de la constitution, n'est jamais consultée sur la marche des affaires ; si elle est forcée de subir la volonté du petit nombre faisant des lois dans son intérêt particulier, ne doit-il pas en résulter tôt ou tard un mécontentement général ? Ce mécontentement ne se traduira-t-il pas en plaintes continuelles, tantôt sourdes, tantôt violentes, tantôt résignées, tantôt éclatant en manifestations contraires à l'ordre établi, comprimées d'abord si vous le voulez, mais se renouvelant de temps à autre jusqu'à ce que le soulèvement devienne universel et jusqu'à ce que le peuple rentre enfin en possession de sa souveraineté ? Les privilégiés pourront-ils alors maintenir l'existence du gouvernement contre la volonté toute puissante du pays ?

Un pouvoir qui ne disposerait que des moyens matériels que nous venons d'énumérer ne serait donc pas un gouvernement fort. Ces moyens ne sont que des instruments ; il faut pouvoir les mettre en œuvre, et les instruments en eux-mêmes ne sont pas la force qui les fait mouvoir.

Quelles sont donc les conditions d'un gouvernement fort ? Rien n'est plus simple. Il suffit qu'il soit l'expression de la volonté générale. Elu par tous, il convient à tous, parce qu'il doit nécessairement agir dans l'intérêt de tous. Il n'a pas besoin d'une armée puissante pour se défendre contre la population, parce que la population ne songe même pas à renverser ce qu'elle a établi. Il n'a pas à craindre les troubles, les émeutes, les insurrections, comme le gouvernement actuel en a tant essayé, parce qu'on ne cherche pas à détruire par la violence ce qu'on peut changer pacifiquement. Il n'a pas à redouter la transgression des lois, parce que les lois sont l'expression de la volonté générale. Tout se simplifie, tout marche de soi-même, avec ordre, sans peine et sans secousse. Le gouvernement alors est fort parce qu'il est appuyé sur cette force morale qui naît de l'assentiment universel ; il est assis sur des bases inébranlables, parce qu'il ne s'est pas séparé de la nation, parce que le gouvernement c'est le pays lui-même, parce qu'enfin le pays est intéressé à le défendre et à le maintenir.

Ainsi, un pouvoir n'est fort qu'autant qu'il est fondé sur le droit, c'est-à-dire sur la volonté de tous. Ceux donc qui, sans examen, sans réflexion, et seulement pour justifier leur ministérielisme, prennent un ton capable pour répéter à tout propos : *Il faut que le gouvernement soit fort* ; ceux qui ne se demandent pas s'il satisfait au vœu du pays, qui soutiennent le gouvernement uniquement parce qu'il est gouvernement, ceux-là commettent une grave erreur.

moi avec la démarche d'un fantôme : on eût dit qu'elle avait glissé sur le sol.

- J'ai vu votre main, étranger, me dit-elle.
- J'ai vu la vôtre, Catherine.
- Sur la terrasse ?
- Sur la terrasse.
- C'était pour Elfrid.
- Votre amant, sans doute ?
- Oui, mon amant. Vous le connaissez Elfrid ?
- C'est, je crois, un jeune étudiant de l'école d'Utlange.
- Oui, c'est le fils d'un riche berger d'Utlange.
- Eh ! quand vous mariez-vous ?
- Ah ! jeune étranger, Elfrid ne m'aime pas ! Catherine laissa couler une larme, une perle sur sa figure.
- Comment ! Elfrid n'aime pas la belle Catherine !
- Avez-vous un sceau de plomb sur vos lèvres ?
- Je vous jure, Catherine, une discrétion à toute épreuve.
- Vous ne me tromperiez pas, vous ; vous avez une figure si honnête ! et puis vous croyez en Dieu !

Je rassurai de mon mieux la belle Dalécarlienne, qui me fit alors l'histoire de ses amours avec Elfrid d'Utlange. Elfrid lui avait juré une tendresse éternelle et promis le mariage, et Catherine s'était abandonnée à ce séducteur, qui consentait à peine maintenant à échanger, du haut de son toit, quelques signes d'intelligence avec elle, à l'heure où la pauvre fille se rendait sur sa terrasse. Les quatre doigts levés signifiaient que dans quatre mois elle donnerait le jour à l'enfant qu'elle portait dans son sein.

C'était l'histoire de presque tous les étudiants.

Décidément je devins le confident de la servante du café d'Upsal ; hélas ! j'avais revêtu un autre nom, un autre rôle ! Pourtant je trouvais quelque charme dans une intimité où il me fallait remplir les devoirs d'un consolateur. A tous les reproches que je fis à Elfrid sur la froideur qui avait succédé en lui à des transports d'amour auxquels la candide inexpérience de Catherine s'était aveuglément prise, l'étudiant me répondait que la chirurgie avait réellement ensorcelé son cœur, et qu'il lui était impossible de continuer à aimer la belle Dalécarlienne ; à Upsal, les amants vous donnent de semblables raisons pour justifier leur froideur et leur indifférence.

— Hélas ! le scalpel, me disait Elfrid, m'a joué ce vilain tour. Voulez-vous que j'aime le derme, le tissu cellulaire, les faisceaux nerveux ? Nous ne sommes que cela, mon cher étranger. Je vous le répète, le scalpel m'a joué ce vilain tour.

— Eh bien ! me disait Catherine, que vous a-t-il dit cet infâme séduc-

Mais s'il arrivait que ce gouvernement fût mauvais, et les mauvais gouvernements sont ce qu'il y a de plus commun au monde ; — qu'il écrasât le peuple d'impôts, en lui refusant toute espèce d'amélioration matérielle comme un rêve ou une chimère, et cela se voit de nos jours ; — qu'il emprisonnât les citoyens, qu'il les fit bâtonner sur les places publiques ou égorger dans leurs domiciles, et MM. d'Argout et Bugeaud savent à quels tristes événements nous faisons allusion ; — qu'il mit les villes les plus peuplées à feu et à sang pour se maintenir, et tout le monde n'a-t-il pas encore présent à la mémoire ce qui s'est passé à Lyon ? — si ensuite, pour étouffer les plaintes et comprimer toute tentative contre son existence, il ne voyait d'autre moyen que de défendre au peuple de s'associer ou de posséder une arme quelconque, de rendre à peu près impossibles les journaux faits pour lui ; s'il n'agissait plus que par la violence et l'intimidation, en quelque lieu du monde qu'il existât, un pareil gouvernement serait une véritable monstruosité, et ceux qui répéteraient encore : *Il faut qu'un gouvernement soit fort*, ne seraient pas seulement dans l'erreur ; ce ne serait plus faire abnégation de toute intelligence, de toute faculté morale ; ce serait commettre un crime envers l'humanité.

Paris, le 13 novembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On nous annonce pour la session prochaine toutes espèces de changements à vue et toutes sortes de merveilles. Et d'abord, quand nous demandons si M. Guizot abordera les chambres, on nous répond qu'il les abordera, mais qu'il n'en aura pas pour longtemps. M. Guizot a eu le malheur, — et c'est un malheur qu'à la cour on ne lui pardonne pas, — de se faire forcer la main, l'année dernière, par ses amis politiques, afin de pouvoir se dispenser de présenter le projet de loi relatif aux dotations princières. Il paraît que depuis lors il n'a rien fait pour se faire pardonner sa conduite d'alors, et qu'en ce moment même il se montre très-froid et très-réservé toutes les fois qu'on remet sur le tapis l'affaire des dotations. On veut donc se débarrasser de M. Guizot, duquel la bourse de MM. de Nemours, de Joinville, d'Aumale et de Montpensier n'a rien à attendre, et, après lui avoir laissé porter tout le poids de la discussion de l'adresse qui sera rude, on saisira la première occasion qui se présentera de le laisser renverser. M. Guizot tombé, on traiterait avec M. Thiers ; on lui dirait : « Vous allez me promettre mes dotations, et, en échange, je vous donnerai l'adjonction des capacités, l'extension des incompatibilités parlementaires, et peut-être, s'il n'y a pas moyen d'avoir la chose à meilleur marché, le vote au chef-lieu. Voyons, arrangez-moi cela avec la gauche, faites un cabinet qui lui aille, et offrez-lui le marché ; je suis disposé à être généreux, j'espère qu'elle le sera aussi de son côté. »

Voilà donc M. Thiers de nouveau en possession du pouvoir qu'il ne s'est pas encore consolé d'avoir perdu le 29 octobre 1840 ; le voilà abordant l'opposition avec son plus gracieux sourire, et lui disant de sa voix la plus douce : « Je puis vous donner quelques unes des réformes que vous poursuivez depuis si long-temps sans succès, et que vous n'atteindrez jamais si vous ne profitez pas de la circonstance favorable et unique qui peut vous les faire acquérir. Après tout, que vous demande-t-on ? Deux ou trois millions peut-être pour doter des princes qui feront bon usage de l'argent que vous leur donnerez. Je sais bien que deux ou trois millions cela peut vous paraître bien dur dans l'état de nos finances et avec un budget qui a toujours été en grossissant depuis quatorze ans. Mais considérez que depuis quatorze ans aussi vous poursuivez la réforme et qu'elle vous a toujours échappé ; considérez que, réduits à vos propres forces qui vous laissent en minorité devant le parti conservateur, vous n'avez pas le moindre espoir d'être, sous ce rapport, plus heureux dans l'avenir que dans le passé, et voyez si le pays ne vous saura pas bon gré de lui conquérir, au prix de quelques sacrifices, des améliorations qui, sans cela, pourraient bien être renvoyées aux calendes grecques. A votre place, je ne me ferais pas prier ; j'accepterais de grand cœur, et je dirais merci. »

On pense que M. Thiers consentira à tenir ce langage à la gauche et que la gauche ne se le fera pas répéter deux fois, qu'elle signera à deux mains le contrat d'échange qu'on lui proposera et que les dotations seront enlevées.

Les dotations sont enlevées, mais M. Thiers est toujours ministre, et ce n'est pas précisément ce qu'on a voulu. M. Thiers a parfois un peu d'indépendance, parfois il témoigne quelque humeur quand on lui demande une concession trop forte ; il n'est pas, en un mot, un de ces hommes avec lesquels on peut tout faire et qu'on est presque certain d'amener toujours à ses propres idées.

teur ? pourquoi ne m'aime-t-il pas ?

— Il dit qu'il ne peut pas aimer le derme, le tissu cellulaire, les faisceaux nerveux, et que nous ne sommes que cela ; il est fou.

Je combattais aussi bien que je pouvais le faire les étranges motifs qu'Elfrid me donnait pour se dispenser d'aimer Catherine. Je lui parlais de l'enfant dont il serait le père, il me répondait par une dissertation fort savante à l'aide de laquelle il m'expliquait la naissance des êtres organisés. Pourtant il voulait bien se rendre chaque soir sur son toit pour expliquer par signes à Catherine qu'il lui était impossible, depuis qu'il étudiait à fond l'anatomie, de se reprendre d'amour pour elle.

— Elle m'a fait aujourd'hui, me dit un soir Elfrid, des signes qui m'alarmeraient si je connaissais moins comment s'opère la destruction des êtres organiques. Vous saurez que Catherine m'a fait clairement comprendre qu'elle comptait tuer son enfant, c'est-à-dire qu'elle arrêterait chez son nouveau-né le jeu des organes, qui n'est produit que par la contractilité. La vie, mon cher, n'est que dans la contractilité ; elle n'est que là, et c'est un fluide que j'étudie dans ce moment qui met en mouvement cette contractilité. Vous sentez que je ne puis guère m'intéresser à cet enfant.

— Mais c'est affreux ce que vous me dites là, Elfrid !

Elfrid sourit et retourna à ses études anatomiques. Que faire d'un pareil amant ? Catherine roulait dans sa tête de sinistres projets ; ses phrases sans suite, ses larmes, son muet désespoir me faisaient redouter quelque catastrophe, et je faisais part de mes craintes à Elfrid, qui m'expliquait par des contractions hépatiques l'état de sa maîtresse.

— Les sécrétions de la vésicule du fiel doivent être aussi dérangées chez elle, me disait Elfrid avec un sang-froid dont un étudiant d'Upsal est seul capable.

Moi qui n'étais pas assez anatomiste pour me payer de pareilles raisons, je m'intéressais toujours vivement à cette belle Dalécarlienne, que son maître avait aussi prise en une vive affection. Son maître était un bon et honnête vieillard, veuf, sans enfants ; je l'avais mis dans notre confiance, et il fit auprès d'Elfrid, auquel il promit de donner sa petite fortune à Catherine s'il voulait l'épouser et lui sauver l'honneur, une démarche sur le succès de laquelle je comptais. Elfrid fut inébranlable et se perdit dans de telles divagations chirurgicales pour prouver que l'amour ne pouvait plus rentrer dans son cœur, que le maître de Catherine revint nous trouver avec un découragement complet. Nous nous mîmes à pleurer tous les trois, et je maudis de plus belle l'anatomie. Catherine n'osait plus se montrer ; sa faute devenait visible. Je lui prodiguais les plus tendres consolations ; je mêlais mes pleurs à ses pleurs. Dans certains moments, j'aurais voulu recueillir avec mes lèvres les larmes qui inondaient ce visage toujours beau sous l'abattement qu'il exprimait. Elfrid était un monstre pour moi, et sans

D'ailleurs, on est à la veille des élections générales, et il serait imprudent de laisser à M. Thiers les moyens de faire nommer une chambre qui lui donnerait une trop grande force vis-à-vis du gouvernement personnel. Il faut donc se débarrasser de lui comme on s'est débarrassé de M. Guizot. On s'en débarrassera sans plus de façon. Une intrigue sera ourdie par quelqu'un de ces amis complaisants qu'on a toujours sous la main lorsqu'on en a besoin, et M. Thiers sera sacrifié et renversé comme M. Guizot. Ce serait alors le tour de M. Molé, qui arriverait au pouvoir à la fin de la session, et qui serait chargé de faire les élections générales. On considère, en effet, en haut lieu, M. Molé comme devant provoquer des choix moins prononcés que M. Guizot, et comme en meilleure position que M. Thiers pour imposer une digne salutation au torrent de l'opposition s'il voulait profiter des élections pour se creuser un lit plus profond et plus large que celui qu'on lui a abandonné jusqu'à présent.

Telles sont les pensées et les combinaisons qu'on attribue à cette volonté souveraine qui dispose des portefeuilles, et c'est là ce qui nous faisait dire en commençant qu'il fallait s'attendre pour la session prochaine à des changements à vue de toute espèce. Les choses se passeront-elles ainsi que nous venons de l'exposer ? Il ne nous appartient pas de le dire. Il se peut que l'impatience que M. Thiers a de ressaisir le pouvoir, impatience qui n'apparaît pas trop dans sa conduite, mais qui cependant est réelle, le pousse à accepter le rôle qu'on lui destine ; mais, à notre avis, il serait perdu à toujours s'il commettait cette imprudence. M. Thiers a été joué pendant son ministère du 22 février, il a été joué pendant son ministère du 1^{er} mars ; s'il veut ne pas l'être une troisième fois, il faut, lorsqu'on viendra lui proposer de rentrer aux affaires, qu'il exige, comme garantie principale de l'indépendance qu'il y apportera, la dissolution de la chambre. Tout ministère qui ne prendra pas désormais cette précaution sera à la merci d'un caprice de cour, car, dans une chambre où il suffit d'un déplacement de dix ou douze voix pour donner la majorité à un cabinet ou pour la lui retirer, la cour sera toujours toute puissante ; qu'est-ce que la conquête de dix voix pour elle avec toutes les séductions dont elle dispose ?

Si l'on suit le plan dont nous venons de parler ; si l'on fait tomber M. Guizot, avec lequel les dotations sont impossibles ; si l'on propose à M. Thiers de se charger d'offrir un marché à la chambre, celui-ci peut, M. Guizot une fois tombé, refuser le pouvoir si on ne veut pas lui accorder la dissolution de la chambre. S'il obtient cette mesure, il peut, en abandonnant les électeurs à leur libre arbitre, faire sortir des collèges électoraux une majorité qui acceptera et sanctionnera les réformes politiques qu'on voudrait nous vendre à beaux deniers comptants, et cela sans qu'il en coûte un sou au pays. Mais peut-on attendre une telle conduite de M. Thiers ? et cet homme d'état est-il capable d'autre chose que d'une intrigue ?

— Rien de nouveau sur l'Ecole Polytechnique. Aucune décision, non-seulement en ce qui touche les élèves de première et de seconde année, mais même pour ce qui regarde les candidats. De même pour l'école de saint-Cyr, dont la liste d'élèves n'est pas encore connue. On n'a jamais vu le pouvoir se jouer avec autant d'impudence de l'anxiété des familles et des besoins des services publics. Bien plus, il faut noter que, parmi ces jeunes gens, il en est qui sont bacheliers, et qui, s'ils ne sont pas admis, se feront étudiants en droit ou en médecine. Eh bien ! ils perdront une inscription, les cours étant commencés. Que faut-il penser de ces ministres qui se jouent des droits et du sort de tant de jeunes gens ? Que faut-il penser d'eux, si, comme le dit le *Sicéle*, ces retards sont calculés afin que les électeurs et les députés qui relèvent d'eux restent dans la dépendance du pouvoir, dispensateurs des lettres d'admission ? Cette supposition est si outrageante pour le ministère que nous hésitons à le croire capable d'un si odieux calcul ; cependant elle n'est pas invraisemblable.

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 novembre 1844.

Avant l'ouverture, on a fait 82 82 1/2 et 85 ; mais le premier cours du parquet a été 82 90. La rente a fléchi de suite, et, sans avoir éprouvé aucune variation remarquable, elle est tombée à 82 75, cours qui n'a été fait qu'au moment de la clôture.

La rente, à quatre heures, était encore à 82 75.

Aucune nouvelle. Affaires modérées.

Cinq pour cent	119 50	Trois pour cent belge	» »
Quatre et demi pour cent	» »	Trois belge	660 »
Quatre pour cent	» »	Caisse Lafitte	1 95 »
Trois pour cent	82 85	— — — — —	5050 »
Actions de la Banque	3 160 »	CHEMINS DE FER	
Obligations de Paris	1465 »	Paris à Rouen	1001 25
Rentes de Naples	93 65	Paris à Orléans	1017 50
Etats romains	103 5/8	Rouen au Havre	715 »
Actions d'Espagne	33 0 0	Strasbourg à Bâle	272 50
Cinq pour cent belge	104 1/4	Avignon à Marseille	821 25

la crainte de me faire une mauvaise affaire, j'aurais volontiers attenté à sa contractilité.

Un matin je trouvais la rue qui conduisait à mon café pleine d'hommes de justice. On avait trouvé, dans la nuit, un enfant de naissance mort sur la porte d'Elfrid. L'étudiant d'Utlange, à la vue de cet enfant, avait imprudemment prononcé le nom de Catherine ; la malheureuse fut conduite en prison. Je la vis passer, souffrante, haletante, la figure couverte de honte, entre des soldats qui la menaient en prison. Vous dire ce que j'éprouvais dans ce cruel moment est impossible. A la douleur qui me saisit, au désespoir qui s'empara de tout mon être, je crus comprendre que Catherine m'était plus chère, malgré sa faute, que je ne l'avais cru d'abord. Je courais comme un insensé les rues d'Upsal, je passais et repassais devant la prison où l'on avait enfermé cette infortunée. Elfrid fut heureux de ne pas m'avoir rencontré dans le moment où l'égaré de ma douleur m'aurait conduit à quelque action criminelle. J'étais dans cet état violent quand l'honnête professeur dont je vous ai parlé au commencement de ce récit m'aperçut et vint me prendre la main. Aux questions qu'il me fit je ne répondis d'abord que par un silence farouche ; puis les sanglots me suffoquèrent, et je fus forcé de m'asseoir sur un banc pour donner un libre cours à mes larmes.

Le professeur put enfin entendre l'histoire de Catherine et d'Elfrid. Il était sensible : l'anatomie n'avait pas desséché les fibres de son cœur ; aussi, me prenant le bras, il me força de le suivre dans son cabinet, où il me conduisit en face des armoires vitrées qui renfermaient les animaux empaillés d'après un procédé qui n'est pas celui de la taxidermie ordinaire.

— Mon ami, me dit-il, il ne faut pas se le dissimuler, Catherine est peut-être perdue...

Je l'interrompis par un évanouissement qu'il dissipa en me faisant respirer de l'éther. Quand je fus revenu à moi, je sentis ma main dans celle de ce digne savant, qui me disait :

— Allons, mon fils, du courage, oui, prenez courage à la vue de ces animaux renfermés dans ces vitrages.

— Eh ! qu'ont de commun ces crapauds, ces martres, ces ours avec mon malheur ? En quoi peuvent-ils me donner du courage ? répondez-moi à mon digne ami.

— Allons, vous m'avez si profondément touché le cœur, me dit le professeur de l'université d'Upsal, vous êtes d'ailleurs si bon, si aimable, si honnête et si désireux de science, que je puis dès ce moment vous communiquer un secret qui va exciter en vous une admiration immense et vous donner l'espérance de sauver Catherine.

Je vis alors la chose du monde la plus extraordinaire.

(La suite à un prochain numéro.)

Plus de trois cents électeurs se sont faits inscrire sur les listes électorales à Montpellier, ce qui prouve, soit dit en passant, que l'apathie publique n'est pas universelle. Il y a eu contestation entre le ministère et l'opposition au sujet de ces inscriptions, dont un grand nombre avaient été faites après une faible acquisition dans le collège en question.

Les électeurs ministériels ayant attaqué en masse l'inscription des électeurs de l'opposition, qui avaient usé de ce moyen permis par la loi, les électeurs de l'opposition ont, à leur tour, attaqué l'inscription d'un grand nombre de leurs adversaires qui se trouvaient dans le même cas. L'opposition a déclaré, du reste, qu'elle n'agissait ainsi que par représailles, et pour que l'arrêté du préfet, quel qu'il fût, tombât tout à la fois sur ses amis et sur ses ennemis. Le préfet a pris une décision favorable aux réclamants. Cette décision reconnaît que la loi est impuissante pour empêcher l'inscription d'un citoyen électeur d'un collège dans un autre collège, que la simulation ne peut résulter seulement ou de l'exigüité de l'objet acquis, ou de ce que l'acquéreur n'en a pas pris possession, ou de ce qu'il ne s'occupe pas de son exploitation, etc.

L'opposition, conformément à ses déclarations antérieures, s'est reconnue bien jugée. Les électeurs ministériels ont appelé de cette décision devant la cour royale du ressort. Nous avons déjà sur cette matière deux arrêts différents et contradictoires émanés des cours de Rennes et d'Angers. La cour de Montpellier se rangera-t-elle du côté de l'interprétation la plus large?

On lit dans le *Corsaire-Satan* :

« M. Félix Pyat s'est présenté pour ses six mois de Janin à la prison de Sainte-Pélagie; mais toutes les loges étant occupées, force lui sera d'attendre. Le geôlier compatissant a prévenu l'honorable écrivain qu'il n'y aurait de place vacante que vers le 25 décembre, et que les admissions étaient fort recherchées.

» Pour bien comprendre cet empressément, il faut savoir que les écrivains, les gérants de journaux et autres criminels d'imagination ont le triste privilège d'occuper un pavillon distinct qui les sépare des voleurs.

» Pour bien apprécier la situation, il est bon d'apprendre qu'un mois après l'amnistie toutes les prisons sont encombrées.

» Ceci est de l'histoire. »

La *Gazette de Hong-Kong* du 13 juillet a publié le document suivant, qui a son importance :

La *Légation des Etats-Unis aux résidents américains à Macao*.

« Macao, 4 juillet 1844.

» L'ambassadeur des Etats-Unis a le plaisir d'annoncer qu'hier il a conclu et signé à Woughi avec le commissaire impérial Ke-Ying un traité de paix et de commerce entre les Etats-Unis et la Chine. Les termes du traité, qui seront publiés par les autorités, sont de telle nature qu'ils confirmeront la bonne entente entre les deux gouvernements. Si ce traité est ratifié, il ne pourra qu'être avantageux à ce commerce et aux intérêts des sujets des deux pays. L'ambassadeur des Etats-Unis félicite ses concitoyens de cet heureux événement. »

On voit que la Chine est disposée à traiter non seulement avec ceux qui lui envoient des boulets de canon, mais encore avec les gouvernements dont les relations avec elle ont été jusqu'à présent pacifiques. Tout fait donc espérer que la mission de M. de Lagrenée sera couronnée de succès. Quand la Chine nous sera plus ouverte, ce sera à nos négociants à faire en sorte, par leur probité, que les habitants du Céleste-Empire fortifient leur confiance en nous. Elle a été déjà, on le sait, ébranlée par les fraudes les plus déplorables.

Tribunaux.

DEUXIÈME CONSEIL DE GUERRE PERMANENT SÉANT A ALGER.

Audience du 31 octobre.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL MAHÉ DE BOURGBLANC.

Le 19 mars 1840, il y avait à une ferme brûlée auprès de Kouba un poste composé d'un capitaine, d'un lieutenant et d'environ cinquante sous-officiers et soldats. Ces derniers étaient pour la plupart des Espagnols sortant des bandes de don Carlos et qui s'étaient depuis peu réfugiés en France. Engagés dans la légion étrangère, ils prétendaient avoir des sujets de mécontentement par suite du non-paiement d'une gratification. Se trouvant malheureusement réunis sur le même point, ils profitèrent de cette circonstance pour organiser un complot de désertion qui devait recevoir son exécution dans la nuit du 19 au 20 mars. En effet, lorsque, vers dix heures, tout le monde paraissait endormi, quelqu'un cria *aux armes* ! Alors tous les conjurés prirent leurs fusils et s'enfuirent avec les quatre factionnaires. Mais M. Wiersbinski, lieutenant du poste, qui se promenait dans la redoute pour vaincre le sommeil, voyant ce tumultueux mouvement, voulut s'y opposer. Il fut victime de son devoir. Les Espagnols, furieux de cette résistance, le renversèrent, lui arrachèrent ses épaulettes, le frappèrent de coups de baïonnette et lui tinrent la tête dans un feu qui brûlait la pour chasser l'humidité de la nuit. L'un de ces forcenés lui tira même un coup de fusil; mais heureusement l'amorce seule prit feu.

Cependant les hommes du poste qui n'étaient pas du complot, entendant les cris plaintifs de l'officier, se réveillèrent en sursaut et voulurent entrer dans la redoute; mais d'autres conjurés les refoulèrent dans leurs baraquas en leur présentant le bout de leurs baïonnettes.

Enfin, M. le capitaine Barotte, réveillé à son tour, accourut le sabre à la main, et, à son approche, tous les révoltés partirent, au nombre de trente-cinq, pour rejoindre des Arabes qui, à ce que l'on a appris plus tard, les attendaient à peu de distance.

Quatre des déserteurs furent repris le lendemain, au-delà des avant-postes, et furent condamnés à la peine des travaux publics pour désertion non individuelle, car leur participation à la révolte en masse ne fut pas alors suffisamment constatée. Cinq autres, dont l'innocence parut prouvée, furent acquittés, et l'on n'avait depuis lors aucune nouvelle des vingt-six restants, lorsque arriva le combat du 11 novembre 1845, où Sidi-Embarak fut tué.

A cette affaire, on fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels les nommés Balesteros et Rodrigo, qui avaient fait partie du complot précité. Depuis quelque temps, un sieur Gomès, se disant capitaine espagnol au service de l'empereur Muley-Abd-er-Rhaman et envoyé par ce dernier auprès de l'émir Abd-el-Kader, était arrivé à Oran, où les renseignements importants qu'il donna sur la position des camps ennemis contribuèrent puissamment à leur destruction. Gomès jouissait d'une grande faveur; on voulait le faire parvenir, et, à cet effet, il avait été placé, sous le nom de Mustapha-ben-Abd-Allah, dans le corps de spahis de la province.

Après l'affaire de la smalah, on lui présenta les prisonniers afin qu'il eût à désigner les Français et les étrangers déserteurs de nos rangs. Gomès désigna entre autres les nommés Balesteros et Rodrigo, et, par suite de cette dénonciation, ces deux hommes furent renvoyés devant le 2^e conseil de guerre permanent de la division d'Alger, qui les avait condamnés par contumace à la peine de mort par jugement du 15 avril 1840.

Le 30 mars 1844, le conseil prononça sur cette affaire en condamnant Balesteros et Rodrigo à la peine de dix ans de fers pour participation à une révolte combinée envers leurs supérieurs, et en les renvoyant devant le 1^{er} conseil de guerre permanent de la division d'Oran, dans laquelle stationne la légion étrangère, pour y être jugés sur le crime de désertion à l'ennemi.

Pour l'information de cette affaire, la confrontation de Gomès avec les nommés Balesteros et Rodrigo devint indispensable. Gomès les reconnut sans difficulté; mais les accusés, interpellés de répondre, sortirent enfin avec indignation du silence qu'ils avaient gardé jusque-là, et s'écrièrent qu'il eût été difficile au sieur Gomès de ne point les reconnaître, puisqu'il n'était autre que le nommé Aguilera, l'un des principaux moteurs du complot de désertion du 19 au 20 mars 1840.

Gomès voulut nier; mais, accablé de cette reconnaissance et enfermé enfin dans ses propres arguments, il se décida à avouer qu'il était en effet Aguilera. Par suite de cet aveu, il fut renvoyé comme de droit devant le 2^e conseil de guerre de la division d'Alger, où une condamnation à mort par contumace pesait également sur lui.

L'instruction a démontré qu'Aguilera, après sa désertion, avait rejoint la cavalerie de l'émir, mais qu'il ne l'avait quittée que pour entrer dans son infanterie; que, s'étant distingué au passage du Teniah de Mouzaïa par la décollation d'un soldat français dont il avait rapporté la tête comme trophée, il avait reçu une décoration et avait été nommé sergent, et qu'enfin le capitaine de la compagnie des déserteurs étant venu à décéder, il avait été choisi pour le remplacer. Aguilera était extrêmement dur pour ses soldats qu'il rançonnait impitoyablement, et quand la misère qu'ils souffraient forçait quelques-uns d'entre eux à s'enfuir, il faisait fusiller sans miséricorde ceux qu'il parvenait à rattraper; il en a fait ainsi fusiller cinq dans la même journée.

Quoi qu'il en soit de ces faits, attestés par plusieurs prisonniers faits à Abd-el-Kader et présents à l'audience, le conseil, voyant l'identité d'Aguilera et sa coopération à la révolte du 19 au 20 mars 1840 suffisamment constatées, a confirmé le jugement par contumace et a de nouveau condamné Aguilera à la peine de mort. (Akhbar.)

CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUILLOTIERE.

4^e SESSION ORDINAIRE.

Séance du 6 novembre 1844.

Le conseil municipal de la Guillotière s'est réuni le 6 novembre sous la présidence de M. Bernard, maire.

Etaient présents : MM. Berger, Bermond de Vaulx, Chappet, Chenavard, Collomb, Fayolle, Fournel, Grillet, Hénon, Huvet, Lornage, Louvier, Milliat, Million, Olivier, Poulat, Remy, Sauvignet, Thevenin.

Le procès-verbal de la séance du 4 est lu et adopté.

Plusieurs conseillers, usant de l'initiative qui leur est accordée, font les propositions suivantes :

1^o M. Bermond de Vaulx demande la création d'un nouvel employé.

2^o M. Louvier propose, dans l'intérêt de la salubrité publique, la suppression du cimetière de la Madeleine, affecté au service des hôpitaux.

3^o M. Lornage renouvelle sa demande à l'effet d'obtenir l'établissement de quatre foires foraines dans le quartier de Monplaisir.

4^o M. Bermond de Vaulx se fait inscrire pour une proposition relative aux trottoirs à établir sur la voie publique.

5^o MM. Poulat et Fayolle se réunissent pour demander le pavage par urgence de plusieurs voies publiques.

6^o M. Remy demande l'exhaussement du chemin de la Croix-Jordan.

7^o M. Collomb demande que le chemin d'Heyrieux soit mis en communication avec celui de Saint-Priest.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la commission chargée de l'examen du projet des droits de petite voirie.

M. le maire propose de voter article par article, sauf à voter ensuite sur l'ensemble. Cette proposition est adoptée.

Le conseil, après avoir passé aux voix sur l'ensemble du tarif, discuté et voté article par article, a arrêté ce tarif ainsi qu'il suit :

1^o Alignement d'une maison en construction, ayant toit, prenant jour ou non sur la voie publique, par mètre carré de façade. » f. 15 c.

2^o Alignement des constructions en pisé ou pans de bois et briques, par mètre carré de façade. » 04

3^o Alignement d'un mur de clôture sur la voie publique, par mètre carré. » 02

4^o Avant-toit de 40 centimètres de saillie seulement et sans étalage, le mètre carré. 3 »

5^o Balcon établi après la construction. 5 »

6^o Corniche de bâtiment après la construction, pour chaque façade de mètre courant. » 20

7^o Enseigne saillante d'un mètre carré et au-dessous. 2 »

8^o Enseigne saillante d'un mètre carré et au-dessus. 5 »

9^o Forgets ou placement de chanées après la construction. 1 »

10^o Crépiage de la façade d'une maison, par mètre carré. » 50

11^o Ouverture de croisées après la construction. . . . 1 »

12^o Ouverture de portes après la construction. . . . 2 »

13^o Ouverture de portails. 4 »

14^o Réparation à la façade d'un bâtiment, par mètre carré. » 50

15^o Exhaussement d'une maison, par mètre carré. . . 15 »

16^o Devanture de fermeture de boutique, par mètre courant. 2 »

17^o Montre ou étalage de 20 centimètres de saillie. . 2 »

18^o Attributs, tableaux ou transparents. 1 50

19^o Bornes et chasse-roues d'une saillie de 20 centimètres sur la voie publique et d'une hauteur de 60 centimètres. 1 »

20^o Tente ou marquise, pour chaque mètre courant et par année. » 25

21^o Petit balcon ou banquettes après la construction. . 1 »

22^o Jambe-étrière à rétablir ou à réparer. 1 »

23^o Rétablissement ou réparation de pieds-droits, linteaux supérieurs ou inférieurs. 1 »

24^o Tuyaux de descente sans cuvette. 1 »

25^o Etais placés provisoirement sur la voie publique ou contre les murs. 2 »

26^o Barraudages en fer ou bois devant une croisée, tels que ceux mis en usage par les boulangers, bouchers, charcutiers et autres. 2 »

27^o Abat-jour de cave après la construction. » 50

28^o Seuils en saillie sur la voie publique et au-dessus du niveau du pavé, établis après la construction. 1 »

29^o Formules imprimées de permission de voirie, pour chaque feuille double. » 75

Chronique.

Voici quelques détails sur la capture d'une bande de voleurs dont nous avons parlé hier :

L'attention des habitants de la rue Saint-Georges a été vivement excitée ces jours derniers. La maison de cette rue qui porte le n^o 26 n'a cessé d'être l'objet de la surveillance de la police pendant trois jours et trois nuits. Là se formait, depuis environ un mois, le quartier-général d'une bande de voleurs qui se grossissait continuellement par l'arrivée de nouveaux affiliés. La police a d'abord

fait main-basse sur tous ceux qui se trouvaient à la maison lorsqu'elle a voulu faire ses arrestations; ensuite elle y a attendu les voleurs qui en étaient sortis pour des expéditions, ou qui devaient y arriver de divers points des départements voisins pour compléter l'organisation de la bande.

On a remarqué qu'ils étaient tous en blouse, tous porteurs d'un bâton comme des voyageurs, et qu'ils ne marchaient jamais deux de compagnie. Il ne s'en présentait qu'un à la fois pour entrer au quartier-général; aussitôt entré, aussitôt la porte de l'allée était fermée, et le voleur pris comme dans une trappe. On assure, dans le quartier Saint-Georges, qu'on en a ainsi arrêté plus de vingt, et que la bande est entièrement détruite; mais nous n'engageons pas moins la police à redoubler de vigilance, et à porter maintenant son attention sur d'autres points de la ville.

— Nos lecteurs se rappellent sans doute le vol audacieux commis au préjudice des demoiselles Chatard, vol dont nous avons parlé il y a déjà quelque temps.

Voici quelques détails sur l'arrestation de plusieurs escrocs faite samedi par la police dans le quartier des Chartreux, où demeurent les demoiselles que nous venons de nommer.

La police s'étant mise à la recherche des voleurs, plusieurs jours se passèrent sans qu'aucun indice positif vint la mettre sur leur trace. Des perquisitions furent faites chez deux ou trois voisins, elles n'amènèrent aucun résultat. Enfin, il fut donné avis à M. le commissaire de police du quartier des Chartreux que plusieurs individus de mine équivoque se réunissaient fréquemment dans une maison du plateau de la Butte, chez un nommé Chandèze, déjà surveillé par la police pour des démêlés antérieurs avec elle et avec la justice. M. Menouillard prit immédiatement ses dispositions pour s'introduire dans le logement dudit Chandèze afin d'y arrêter les individus en question. Ce magistrat, dont on ne saurait trop louer le zèle et la sagesse en cette circonstance, se rendit donc sur les lieux, accompagné de trois agents et de six gardes municipaux qu'il laissa en vedette aux environs de la maison afin d'en surveiller les issues.

M. le commissaire de police pénétra dans le domicile de Chandèze; mais au lieu d'y trouver bonne compagnie, comme il s'y attendait, il n'y rencontra qu'une femme qui parut fort étonnée de la visite qu'elle recevait à pareille heure: il était nuit depuis longtemps. M. le commissaire, après avoir exploré l'appartement et ses dépendances, allait se retirer, quand il aperçut sous un lit une certaine quantité de peaux maroquinées. Cette marchandise lui ayant paru le produit d'un vol, il procéda à l'arrestation de la femme Chandèze, et se retira ensuite avec ses agents. Il avait à peine fait quelques pas dans la rue, qu'il se rencontrait avec six individus qui paraissaient se diriger vers le domicile qu'il venait de quitter; les agents leur barrèrent le passage, et, aidés par les gardes municipaux qui eux-mêmes, échelonnés sur la route, avaient suivi les individus en question, il les arrêta, non sans de grandes difficultés. On fut obligé de lier Chandèze, qui refusait, sous différents prétextes, de se laisser arrêter. Ces six individus furent conduits à l'Hôtel de Ville, et les agents, restés dans le domicile de Chandèze, arrêterent plusieurs autres de leurs complices qui s'y présentèrent un peu plus tard.

Chandèze promit de faire des révélations importantes tant sur le vol dont les demoiselles Chatard avaient été victimes que sur une vaste association de voleurs dont il faisait partie; mais, dans la nuit du 11 au 12, il parvint à s'évader de la prison de sûreté de l'Hôtel-de-Ville. Heureusement le hasard, qui avait été pour beaucoup une première fois dans son arrestation et celle de ses complices, lui fut une seconde fois fatale; la gendarmerie de la Croix-Rousse, ainsi que nous l'avons annoncé dans un de nos précédents numéros, le découvrit le lendemain dans la cave d'une maison de cette commune où il s'était introduit à l'aide d'effraction dans des intentions qui se devinent assez d'après ses antécédents.

— On trouve dans une affiche apposée par ordre de M. le maire de la Guillotière la disposition suivante, que nous conseillons à la mairie de Lyon d'adopter :

« Les chiens de race dangereuse, tels que les boule dogues et les boule-dogues métis et croisés, ne pourront jamais circuler sans être tout à la fois muselés et tenus en laisse.

» Les chiens boule-dogues et les boule-dogues métis ou croisés trouvés errants sur la voie publique, quoique muselés et munis d'un collier, seront saisis et détruits.

» Dans le cas où un chien présumé enragé aurait mordu quelqu'un ou quelque animal, il sera renfermé et attaché pour que la police puisse s'assurer s'il est enragé ou non; autrement, il sera tué sur-le-champ, et les animaux mordus gardés à vue. »

— On annonce qu'une éclipse de lune aura lieu dans la nuit du 24 au 25; elle commencera à dix heures et quart du soir et finira à deux heures et quatre minutes du matin; le milieu aura lieu à minuit et neuf minutes.

Spectacles du 15 novembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — L'Ecole des Femmes, comédie. — Don Pasquale, opéra-bouffe.

CÉLESTINS. — Monseigneur ou les Voleurs. — Calypso ne pouvait se consoler. — Fournier en voyage.

Nouvelles diverses.

Encore un déplorable exemple des malheurs que peut occasionner l'exaltation religieuse dans les cerveaux que la raison n'a point encore éclairés. Parmi les ouvriers que M. Dagneau emploie dans son usine d'estampage sur cuivre, rue du Faubourg-du-Temple, à Paris, deux se faisaient remarquer par leur intelligence et leur exactitude au travail. L'un était âgé de seize ans et l'autre de dix huit ans. La plus étroite amitié unissait ces deux jeunes gens, auxquels on ne pouvait reprocher qu'un développement excessif du sentiment religieux, qui parfois leur inspirait des discours qui touchaient à l'extravagance. Leurs modestes économies n'étaient employées qu'à l'acquisition de livres de piété et d'autres objets de dévotion, tels que chapelets, amulettes, images de saints, etc. Parmi ces dernières, les images des martyrs étaient l'objet de leur dévotion particulière, et plusieurs fois ils avaient manifesté, dans leurs discours, le désir de ressembler aux saints personnages qu'elles représentaient.

Ces jours derniers, au moment où les ouvriers quittaient l'atelier après leur journée, il restait encore quelques portions d'ouvrage à terminer. Les deux jeunes gens demandèrent et obtinrent de demeurer après le départ de leurs camarades pour achever d'étamper ce qui devait être livré le lendemain. L'ouvrage fut trouvé, en effet, terminé le lendemain quand on ouvrit l'atelier; mais les deux jeunes ouvriers, qui n'avaient jamais manqué de se présenter à l'ouverture de l'usine, ne parurent pas. Enfin, après plusieurs recherches infructueuses, on finit par découvrir, dans un réduit obscur, sous un escalier, leurs cadavres à côté d'un vaste réchaud éteint. Des livres de piété, des images de dévotion étaient sur leurs poitrines ou épars à terre à côté d'eux; puis on lisait sur un papier : « Le 8 novembre, X... et N... ne vivront plus. » On se rappela alors que souvent, invoquant le bonheur d'une vie future, ils avaient manifesté du dégoût

pour la vie présente. Cette fin a produit une vive et bien pénible émotion dans le quartier si populeux du faubourg du Temple.

Le 8 novembre est noté au calendrier comme le jour des *Saintes-Reliques*.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Les mauvais temps qui régnent depuis huit jours et sévissent de plus en plus violents ont amené ce matin une crue considérable des eaux de la mer. Cette circonstance, qui coïncide avec la marée de syzygie, une des plus fortes de l'année, a élevé la mer à une hauteur inusitée. Partout elle bat les tabliers des ponts, et en plusieurs endroits elle effleure le niveau des quais.

Il en est résulté une inondation des quartiers de la ville dont le niveau est inférieur à celui des quais. Tous les conduits de décharge, envahis par la mer, ont regorgé les eaux par leurs orifices, qui, par un inconcevable oubli, n'avaient pas été garnis de leurs digues, à l'exception de ceux qui avoisinent la sous-préfecture. Saint-François présente l'aspect d'un lac encaissé par les chaussées qui forment les quais; les rues Royale, Dauphine, de la Crique, du Grand-Croissant sont complètement sous l'eau, qui dépasse la hauteur des trottoirs, pénètre dans les caves et entre dans les rez-de-chaussée. En certains endroits, sa profondeur est de 60 centimètres. Le quartier Notre-Dame n'a pas été épargné; le Petit-Quai et les rues qui l'avoisinent sont également inondés.

On sait que la plus grande hauteur de la marée se fait sentir un jour et demi après la date des syzygies; par conséquent, c'est ce soir même que le flot doit atteindre sa plus haute élévation, et il y a toute apparence que, favorisé par la violence du vent d'ouest, il poussera dans notre port une crue aussi considérable que celle de ce matin. Quoique l'on puisse fonder sur l'influence de la nuit quelques espérances d'accalmie, la prudence ne commande pas moins de prendre toutes les précautions propres à empêcher le retour des dommages causés ce matin par l'inondation. »

— On écrit de Florence, le 3 novembre :

« Je vous trace à la hâte quelques lignes sous la plus triste impression. Ce matin l'Arno a débordé dans la ville et a inondé tous les quartiers environnants. A huit heures du matin, le courant était si fort et si menaçant, que le conseil de commune fit immédiatement prévenir tous les habitants du Pont-Vieux, qui sont tous des bijoutiers ou des horlogers, de débarrasser leurs magasins, parce que le pont pouvait être enlevé d'un moment à l'autre. Vers les neuf heures et demie, le pont de fer fut emporté, et l'on craignit alors que le Pont-Vieux ne pût pas résister au choc; mais le premier ayant été heureusement paré en passant sous le pont de la Grazie, glissa sous le Pont-Vieux sans accrocher les arches.

Toutes les maisons et magasins du bord de la rivière, jusqu'au-delà de la place Santa Croce ont souffert de grands dommages. Les magasins de la douane, qui contiennent principalement des denrées coloniales, ont été envahis par l'eau, qui s'y élève jusqu'à plus de 5 pieds, et plusieurs rues en sont encore remplies d'un bout à l'autre. Cette inondation a été tellement imprévue, et l'Arno s'est gonflé si subitement, qu'il a été impossible de prendre aucune précaution contre la perdue élément. La municipalité a fait construire des radeaux pour porter des vivres aux malheureux de plusieurs quartiers qui en demandaient à grands cris. On compte déjà plusieurs victimes dans la ville, et l'on craint que la campagne n'ait été encore plus cruellement traitée, car le fleuve charrie depuis ce matin des débris de maisons, du bétail, des chevaux, des tonneaux et des arbres. Aucun courrier n'a pu arriver aujourd'hui à Florence.

Du 4. — Ce matin, le fleuve était rendu à son niveau ordinaire; mais il n'était pas encore possible d'aller à la place Santa Croce, au Bargello, Via Ghibellina, della Scala, Borgognissante, etc., parce que l'eau y stationnait encore. Plusieurs victimes, environ huit à douze, ont été portées à l'hôpital de la Miséricorde.

On n'a aucune nouvelle positive des environs, le courrier de Livourne n'ayant pu arriver jusqu'ici. On craint beaucoup que le chemin de fer de Pise à Livourne n'ait souffert, car il est plus bas en plusieurs endroits que le niveau de l'Arno.

La belle promenade des Caccine forme un grand lac, et toutes les campagnes du côté de Prato et de Pistoja sont submergées complètement.

Du 5. — Les courriers de Milan et de Livourne viennent d'arriver. Ce dernier n'a pas pu traverser Pise, qui cependant a été

épargnée, parce que à une demi-lieue de cette ville l'Arno, ayant tout brisé sur son passage, était sorti de son lit naturel et s'était répandu dans les campagnes, ce qui lui a ôté de la force. Le grand-duc, qui a pu enfin pénétrer dans la capitale, vient de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire débayer les rues et secourir les nombreux infortunés qui sont victimes du cruel fléau.

La pluie a recommencé ce matin avec une telle force que l'Arno a déjà augmenté de quatre pieds et que l'effroi s'empare de nouveau de tous les esprits. Je vous donnerai très-prochainement d'autres détails sur cette inondation, qui paraît avoir fait plus de ravages que celle de 1750.

Ces jours derniers, dit la *Réaction*, a été célébré en Bavière le jubilé de 300 ans, en mémoire de l'importation de la pomme de terre en Europe par le célèbre navigateur Franz Drake. Un grand festin a eu lieu à Meterschwaige près Munich, dans lequel divers plats étaient préparés avec ce tubercule. Au centre de la salle avait été placé, couronné de guirlandes de chêne, le buste de Drake modelé par Schwanthaler, qui l'offrit aux habitants de la commune en souvenir de cette fête.

Aujourd'hui, la culture de la pomme de terre est devenue un fait si général, une opération si vulgaire et si facile, que la plupart de nos jeunes cultivateurs ne se doutent pas qu'il a fallu des siècles de persévérance et de soins pour introduire ce tubercule dans nos campagnes et l'habituer à notre climat. Les premières pommes de terre que l'on vit en Angleterre provenaient de graines semées par le botaniste Gérard; ce fut seulement en 1684 que l'on essaya d'en planter dans les champs. A la même époque, un journalier dont le nom mérite d'être conservé, Thomas Prentice, en fit une plantation en Ecosse. Ce fut sir Walter Raleigh qui les introduisit en Irlande.

Chez nous, on sait qu'avant Parmentier les pommes de terre n'étaient qu'un objet de curiosité pour certains agronomes; on en cultivait à peine quelques pieds dans les jardins, et encore n'osait-on les manger, car on leur attribuait toutes sortes de qualités malfaisantes.

Il vient d'y avoir lutte entre l'empereur d'Autriche et le pape. L'empereur avait décidé, en matière de mariages mixtes, que l'époux non catholique ne serait pas tenu à la promesse d'élever ses enfants dans la religion catholique. Le prince Altieri, nonce du pape à Vienne, a protesté; mais sa protestation a été repoussée, attendu que l'empereur, aux termes d'une bulle du pape Silvestre II, accordée au roi Etienne Delongue, jouit en Autriche de l'omnipotence en matière religieuse.

Le gouvernement de Bade et celui de Belgique ont conclu une convention relativement à l'extradition mutuelle de leurs sujets qui se seraient réfugiés de la Belgique dans le grand-duché de Bade et réciproquement, et que le tribunal compétent aurait accusés ou reconnus coupables de certains crimes ou délits.

Les amis de Claude Tillier ont résolu de publier ses œuvres au profit de sa famille et de ses deux malheureux enfants. Une souscription a été ouverte à cet effet à Clamecy, son pays natal, et à Nevers, chez M. Sionnest, imprimeur, rue du Fer, 16. En attendant que cette heureuse idée se réalise, ils éditeront les manuscrits qu'il a laissés.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur faire connaître le passage suivant du dernier pamphlet qui vient d'être mis au jour. Dans ces lignes si touchantes, ils verront avec quelle tendresse Claude Tillier aimait sa mère, avec quelle résignation le maître d'école de Clamecy, devenu pamphlétaire, entrevoyait sa mort prochaine, amenée par l'excès du travail.

« Ma mère est à côté de mon fauteuil de malade; elle est sourde, la pauvre femme, et nous ne pouvons guères nous faire entendre; mais elle est là qui m'enveloppe de tous ses regards, qui cherche à deviner dans mes yeux ce que je désire, et dans le moindre pli de mon front ce qui me déplaît. Elle a quitté l'autre moitié de sa famille, celle qui n'a pas besoin d'elle, pour prendre sa part de mon agonie. Les soins qu'elle avait donnés à mon enfance, elle les prodigue à ma précoce vieillesse. Elle a déjà vu mourir un fils, et elle vient encore me prêter l'appui de son bras pour me faire descendre plus doucement les pentes de la vie.

« Pauvre mère! de quelle lourde main Dieu vous a-t-il donc mesuré les larmes qu'il a mises sous votre paupière!... Dieu ne se-

rait-il donc point juste envers les mères? Un fils ne peut enterrer qu'une fois sa mère; mais une mère, de combien de fils souvent ne porte-t-elle pas le deuil!... Suis-je au moins le dernier enfant qu'elle enterrera? Lui en restera-t-il un dernier pour lui fermer les yeux et mêler à nos os ses chères dépouilles? Est-elle destinée à em-

« Combien je suis moins à plaindre qu'elle!... Je meurs quelques jours avant ceux de ma génération; mais je meurs à cet âge où finit la jeunesse, et après lequel la vie n'est plus qu'une longue décadence. Je rendrai à Dieu mes facultés telles qu'il me les a données; mon imagination vole toujours d'un vol libre dans l'espace, et le temps n'a point blanchi les plumes de son aile. Je n'ai perdu que quelques-uns de ceux que j'aimais, et quand je vais, à la Toussaint, visiter le cimetière, à peine trouvé-je dans le gazon quelques débris de noms qui me sont chers. Je suis semblable à l'arbre qu'on coupe ayant encore des fruits entre les branches; il est poussé et les jeunes rejetons qui poussent.

« Belle et pâle automne, tu ne m'as point vu, cette année, dans tes chemins bordés d'herbes flétries; je n'ai vu ton doux soleil et je n'ai senti tes brises parfumées que de ma fenêtre; mais nous nous en irons ensemble! Je veux mourir avec la dernière feuille des peupliers, avec la dernière fleur de la prairie, avec le dernier chant des oiseaux, enfin avec tout ce qui est doux, avec tout ce qui est beau dans l'année. Il faut que ce soit la première bise qui me dise : *Il faut partir!*... Ne vaut-il pas mieux mourir à temps que de vieillir?... »

— On lit dans l'*Emancipation* :

« Nous apprenons avec plaisir qu'il y avait eu de l'exagération dans les nouvelles transmises à Albi relativement à l'incendie de Villefranche. Le sinistre a frappé deux maisons seulement. »

Une convention vient d'être signée entre la France et le Portugal pour l'établissement d'une ligne de paquebots à vapeur de la marine française. Ces paquebots partiront chaque mois du port Saint-Nazaire, près Nantes, et toucheront à Lisbonne, Madère, Fayal, San-Yago, le Cap-Vert, Gorée, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres.

On assure que le Mont-Saint-Michel va être occupé par cent militaires condamnés à la peine du boulet.



Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Le conseil de l'instruction publique à Bâle, touché de l'estime que la France a témoignée au père Girard, à qui un prix Monthyon a été décerné récemment pour ses ouvrages sur l'enseignement, a conçu le projet de créer une école normale et d'en confier la direction à ce savant.

EGYPTE.

ALEXANDRIE, le 26 octobre. — M. le marquis de la Valette, ayant reçu son congé qu'il attendait depuis quelque temps, est parti le 25 par l'*Oriental* pour l'Angleterre, d'où il se propose de se rendre à Paris. M. Benedetti remplira l'intérim du consulat pendant l'absence du titulaire. M. Benedetti va retourner au Kaire. M. de la Valette emporte avec lui les regrets et les sympathies de tous ses nationaux.

L'affaire du traité est toujours ici sur le même pied, peut-être n'aura-t-elle jamais de conclusion; il y aura seulement quelques modifications dans le service actuel du transport des valises. Cependant M. Burnes paraît attendre de nouvelles instructions à ce sujet.

Le pacha va se rendre dans la Haute-Egypte. Le pacha va de nouveau visiter le Delta. On ne signale aucun cas de peste depuis plusieurs jours.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse, dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique : charpie française et anglaise, linge à pansement.

La nouvelle EAU CHANTAL est recommandée par la chimie comme la meilleure pour noircir à la minute, sans inconvénient et pour toujours, les cheveux et la barbe. — Prix : 6 f. avec garantie. — Dépôt à Lyon, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Lundi dix-huit novembre 1844, à dix heures du matin, rue de la Liberté, n. 9, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets suivants : secrétaire, commode à dessus de marbre, lit garni, glace, horloge, poêle, tables, chaises, vaisselle, etc.

L'argenterie et les bijoux seront vendus à l'heure de midi. (6565)

ÉTUDE DE M^e SAIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA COMÉDIE, 2.

A louer ensemble ou séparément.

DEUX CHUTES D'EAU sur une rivière intarissable et d'un cours très-régulier, dont l'une d'une force supérieure, avec bâtiments vastes et propres à tous genres d'industrie, tissage d'étoffes, filature, moulinage, tréfilerie, forges, etc., situées à dix-huit kilomètres de Lyon, sur une grande route.

S'adresser audit M^e Sain, notaire à Lyon. (1325)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puils-Gaillot, 7,

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRIAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7099)

L'EAU DE M. DÉSIRABODE,

Chirurgien-dentiste du Roi, dont les qualités dentifrices sont si anciennement connues, se trouve à Lyon chez MM. Petit, rue Neuve-des-Carmes, 1, et Brun, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 8; Villefranche, Denis, coiffeur, Grande-Rue; Tarare, Gay fils, épiciers, montée des Capucins. (4622-7094)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les *maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.*

MÉTHODE SPÉCIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 31, au 1^{er}, à Lyon. (8865)

AVIS

à MM. les Chefs de Commerce.

GRAND HOTEL DES EMPEREURS,

SUR LA CANEBIÈRE, A MARSEILLE,

A côté du Port, de la Bourse et de toutes les Diligences.

TENU PAR M. CHALANQUI FILS.

Ce magnifique hôtel, qui était fermé depuis six mois à cause des embellissements considérables qu'il recevait, vient de faire son ouverture.

MM. les étrangers y trouveront tout le confort possible ainsi que toute l'économie désirable, une excellente table d'hôte, un restaurant à la carte, de grands et petits appartements de tout prix, des soins et des égards attentifs, et la plus grande propreté et célérité dans le service.

NOTA. Une personne connaissant parfaitement la place est attachée à l'établissement pour donner à MM. les voyageurs de commerce les renseignements les plus précis sur le commerce de Marseille. Écuries et remises. (6521)

Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 f. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13; à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Châlon-sur-Saône, POUCHER-FAVIER, confiseur, Grande-Rue, 36; à Mâcon, MOSSÉ, pharmacien et à Genève (Suisse), RIZIER, Grand-Rue, 1. (7411)

ÉCOLE DE THÉORIE-PRACTIQUE

POUR LA FABRICATION

DES ÉTOFFES DE SOIE,

Dirigée par J.-V. Jantet et Riton,

Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement, dirigé jusqu'à ce jour par J.-V. JANTET, seul, et maintenant par J.-V. JANTET et RITON, se recommande toujours par les soins les plus assidus apportés à l'instruction des élèves. (2614)

AVIS.

Un jeune homme âgé de vingt-huit ans, jardinier de profession, de retour de Paris, désire se placer. Il présentera de bons certificats et donnera de bons renseignements à Lyon.

S'adresser, par lettre, à M. Favier, propriétaire à Caluire. (1382)

DÉPOT D'HUITRES DE CANCALE

VERTES ET BLANCHES

Rue St-Pierre, 4, à l'angle de la place des Terreaux.

On porte en ville et on fait des envois au dehors. (1365)

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

BREVETÉ D'INVENTION SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Elle guérit de suite et pour toujours les MAUX DE DENTS. Le prix du flacon revêtu du cachet de l'inventeur, de son nom et de sa griffe, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 f. 50c. Une remise de 5 f. 60 c. sera faite sur douze flacons pris à la fois. Il sera délivré un nombre suffisant d'imprimés pour faciliter aux déposés la vente de ce spécifique, et son dépôt sera indiqué une fois par semaine sur l'un des journaux. (3403)

PÂTISSERIE

ARMORICAINE,

Introduite pour la première fois à Lyon.

Cette pâtisserie, connue sous le nom de *Fouace* dans la Bretagne, et notamment à Nantes, où elle est en usage dans toutes les classes de la société, mérite aussi d'être favorablement accueillie à Lyon.

MM. Ménard et Gauthier, de Nantes, viennent d'arriver dans notre ville pour y établir une fabrique de cette pâtisserie. Désirant que leurs produits soient jugés par l'expérience et non sur des apparences souvent trompeuses, ils invitent les familles et MM. les chefs d'établissements, tels que limonadiers, traiteurs, etc., à faire l'essai de ce genre de consommation qui convient à tout le monde. Cinq ou dix centimes suffiront pour cet essai.

La fabrique et le magasin sont établis RUE DE LA PRÉFECTURE, N° 1. (1362)

AVIS.

MM. les actionnaires des Bains du Rhône ont l'honneur de prévenir le public que leur établissement sera fermé pendant la première quinzaine de décembre pour cause de restauration. (1583)

VÉSICATOIRES.

Le PAPIER D'ALBESPEYRES entretient une suppuration abondante et inodore même dans les plus fortes chaleurs, sans aucune irritation. Chacun pourra reconnaître sa supériorité constatée depuis vingt-cinq ans par les professeurs des écoles de médecine, en prenant gratis des échantillons chez MM. les pharmaciens dépositaires : à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. — On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet d'ALBESPEYRES. (4626-7080)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide de l'injection du docteur Thivaud, de Montpellier, la seule dont la vente soit permise, on obtient toujours une guérison prompte, facile et radicale des écoulements des deux sexes les plus anciens et les plus rebelles.

Seul dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8400)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poutillier, 19.